

N°03/2018

JOURNAL MENSUEL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DE TUNISIE



Bureau du CNOPT

Président : Chedly FENDRI

Vice-Président : Ahlem HAJJAR

Secrétaire Général : Dalenda BENNOUR

Trésorier : Hichem NAJJAR

Secrétaire Général Adjoint : Mariem HACHED

Trésorier Adjoint : Mohamed Hassen CHELLI

Assesseurs : Kamel KHALFALLAH

Hammadi M'ZID

Abderrahmene BEN SLIMANE

Mondher AKREMI

Hazem EL GHOUL

Sommaire

<i>Edito</i>	1
<i>Réunions officielles</i>	2
<i>Inscriptions au tableau de l'Ordre</i>	2
<i>Création d'officines</i>	3
<i>Transfert d'officines</i>	4
<i>Acquisition d'officines</i>	4
<i>Laboratoires d'analyses médicales</i>	4
<i>Participation du Conseil National aux Assemblées Générales des Conseils Régionaux</i> ...	5
<i>Conseil de discipline</i>	8
<i>Réunion Mixte du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens et du Conseil National de l'Ordre des Médecins</i>	9
<i>Relation Conseil National de l'Ordre - Ministère de la Santé</i>	9
<i>Participation aux travaux des différentes commissions du Ministère de la Santé</i>	9
<i>Participation du Conseil National aux Manifestations Nationales</i>	10
<i>Participation du Conseil National aux Manifestations Internationales</i>	10
<i>Relation Conseil National de l'Ordre - Faculté de Pharmacie de Monastir</i>	11
<i>Agenda professionnel</i>	11
<i>Prérogatives des Conseils Régionaux</i>	12
<i>Nouvelle adresse du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens</i>	13

Journal mensuel de l'ordre

N°03/2018

L'édito

A l'heure où nous bouclons ce numéro du journal de l'Ordre, cinq parmi les six Conseils Régionaux que compte la profession viennent d'être renouvelés.

Toutes nos félicitations aux nouveaux membres élus avec nos souhaits de réussite.

Ces élections régionales, à l'instar de celle du Conseil National, ont été marquées par un taux de participation relativement élevé.

Nous avons également enregistré avec satisfaction un nombre de candidats dépassant le minimum requis pour les postes à pourvoir, accordant ainsi aux électeurs la possibilité de mieux choisir leurs représentants.

Ces deux constats somme toute positifs traduisent une volonté d'adhésion des confrères autour des structures, leur donnant de ce fait une meilleure légitimité de représentation.

Cette confiance accordée par le vote aux nouveaux représentants régionaux sera pour ces derniers une source de motivation pour accomplir au mieux leurs missions.

Par ailleurs, le Conseil National s'engage à coopérer et à travailler en étroite collaboration et concertation avec les différentes structures ordinales régionales. Dans ce cadre, une réunion regroupant le Conseil National avec tous les membres des Conseils Régionaux sera programmée prochainement afin de fixer de fixer les priorités et tracer les grandes lignes des actions à mener au cours de ce mandat.

Nous ne pouvons terminer cet éditorial sans remercier toutes les consœurs et tous les confrères qui se sont déplacés, parfois de très loin pour venir voter.

Nous avons également une pensée de reconnaissance et de remerciements pour tous les membres sortants pour leur engagement et leur investissement durant leur mandat.

Réunions officielles

Le Conseil National a tenu deux réunions officielles au mois de mars les 8 et 22 mars 2018 et une réunion au mois d'avril le 12 avril 2018 au cours desquelles il a statué sur les dossiers suivants :

Inscriptions au tableau de l'Ordre

Le Conseil National a accordé un avis favorable aux demandes d'inscriptions suivantes :

Pharmaciens diplômés de la Faculté de Pharmacie de Monastir :

❖ Au mois de mars :

*Yakín BEN AHMED
Asma BEN HAMIDA
Omar FRIKHA
Tarek AYARI
Sirine BENNANI
Assawer KHEMAKHEM
Radhwa MARZOUK
Rahma SELAMI*

*Asma KACEM
Ahmed KOUAISS
Mohamed Amine ZAOUALI
Majdi BEN MESSAOUD
Rym ELGMATI
Amani LAKHAL
Donia MESSAOUD
Khadija SIALA*

❖ Au mois d'avril :

*Arij ARBAOUI
Asma BEN ABDELHAMID
Oussama CHENINI
Nesrine ELMABROUK
Abir HAMILA
Mabahej MEFTAH
Ayoub TIMOUMI*

*Sabrine AYADI
Meriam BOUBAKER
Sami DERBEL
Cyrine GHARBI
Ibtissem JELASSI
Yasmine SABBAH*

Pharmaciens diplômés d'autres facultés :

❖ Au mois de mars :

*- Université de Médecine et Pharmacie
Iuliu Hatieganu Cluj- Roumanie*

Khadija SELAMI

*- Université de Médecine et Pharmacie
« Victor Babes » Timisoara - Roumanie*

Haithem TURKI

❖ *Au mois d'avril :*

- *Université de Médecine et Pharmacie
Iuliu Hatieganu Cluj - Roumanie* *Ahmed BEN DLALA
Adly TRABELSI*
- *Université de Médecine et Pharmacie
« Victor Babes » Timisoara - Roumanie* *Mohamed ALAYA
Maroua FEKIH AHMED
Mohamed MCHIRGUI*
- *Académie d'Etat de Chimie et de Pharmacie
de Saint Pétersbourg - Russie* *Emna KARRAY*
- *Université d'Etat de l'Académicien LP
Pavlov de Médecine de Riazane - Russie* *Oussama DAGHAR*
- *Université Nationale de Kharkiv - Ukraine* *Maher JELJELI*

Le Conseil National félicite les consœurs et les confrères nouvellement inscrits et leur souhaite un brillant avenir professionnel.

Création d'officines

Le Conseil National a donné un avis favorable au mois de mars aux demandes d'ouverture d'officines suivantes :

Officines de catégorie « A »

- *Pharmacie Salma LOUATI sise à l'avenue 14 janvier - Ras Jebel - Bizerte.*
- *Pharmacie Hela ROKBI sise à l'angle avenue Hédi Chaker et rue Chahrazed - La Marsa - Tunis.*
- *Pharmacie Najoua AMMAR sise à l'avenue Farhat Hached - Ksour Essaf - Monastir.*
- *Pharmacie Ahmed AMRI sise à l'avenue Habib Bourguiba - Immeuble Hergem - Beni Khalled - Nabeul.*
- *Pharmacie Wassim MKADMI sise à Dkhilet Toujene - Gabes.*
- *Pharmacie Abir Habiba AGUIR sise à l'immeuble imprimerie Saïdane - Rond point de la terre (GP1) - Zaouiet Sousse - Sousse.*

Officines de catégorie « B »

- *Pharmacie Rim EL OUNI sise à l'avenue Abou Kacem Echebbi - Gabes Sud - Teboulbou - Gabes.*

Le Conseil National félicite les consœurs et les confrères et leur souhaite plein succès dans leur activité professionnelle.

Transfert d'officines

Le Conseil National a émis un avis favorable au mois de mars aux demandes de transfert d'officines suivantes :

Officines de catégorie « B »

- *Demande formulée par Nouri SABBAGH pour le transfert de son officine de l'avenue Habib Bourguiba - Beni Khïar - Nabeul à la même avenue.*

Le Conseil National félicite le confrère et lui souhaite plein succès dans son activité professionnelle.

NB : Le Conseil de l'Ordre rappelle aux confrères qu'ils sont tenus d'informer par courrier le Conseil Régional, dont ils relèvent, de la date d'ouverture au public de leur officine.

Acquisition d'officines

Le Conseil National a accordé un avis favorable au mois d'avril aux demandes d'acquisition d'officine suivantes :

Officines de catégorie « A »

- *L'officine de Mohamed Ennaceur GARA sise à l'avenue Hédi Chaker - Nabeul par Donia LEBIB.*

Officines de catégorie « B »

- *L'officine de Rim OUESLATI sise à la rue Bechir Saïd - Metline - Bizerte par Ihsen BINZARTI.*
- *L'officine de Hénî BELGHITH sise à l'avenue Habib Thameur Sakkiét Sidi Youssef - Le Kef par Hichem Mhedhbi.*

Laboratoires d'analyses médicales

Les consœurs et les confrères biologistes suivants ont obtenu l'autorisation d'exploitation de leur laboratoire d'analyses médicales au mois de mars :

- *Laboratoire Touhami MAHJOUR sis au centre Thatys Médical - Avenue Mohamed Karoui - Jawhra Sousse.*
- *Laboratoire Marwen YOUSFI sis centre à route Chorban - Souassi - Mahdia.*
- *Laboratoire Chema TRIKI sis à avenue Mongi Slim - L'Aouina.*

Le Conseil National félicite les consœurs et les confrères et leur souhaite plein succès dans leur activité professionnelle.

Participation du Conseil National aux Assemblées Générales des Conseils Régionaux

Des représentants du Conseil National ont participé aux assemblées générales des Conseils Régionaux de l'Ordre des Pharmaciens suivantes :

<i>CROP</i>	<i>AG</i>	<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Lieu</i>
<i>Tunis</i>	<i>Ordinaire</i>	<i>17/04/2018</i>	<i>10h</i>	<i>Siège CROPT</i>
<i>Ariana</i>	<i>Elective</i>	<i>03/05/2018</i>	<i>9h</i>	<i>Siège CROPA</i>
<i>Centre</i>	<i>Elective</i>	<i>05/05/2018</i>	<i>9h</i>	<i>Sousse Palace</i>
<i>Sfax</i>	<i>Elective</i>	<i>08/05/2018</i>	<i>9h</i>	<i>Siège CROP Sfax-Sidi Bouzi- Kasserine</i>
<i>Sud</i>	<i>Elective</i>	<i>10/05/2018</i>	<i>9h</i>	<i>Siège CROP Sud</i>
<i>Nord-Ouest*</i>	<i>Elective</i>	<i>04/05/2018</i> <i>22/05/2018</i>	<i>10h</i>	<i>Siège CROP Nord-Ouest</i>

**L'assemblée générale électorale du Conseil Régional de l'Ordre du Nord-Ouest a été reportée pour le 22/05/2018 pour des raisons procédurales.*

La nouvelle composition des Conseils Régionaux :

<i>CROP</i>	<i>Membres élus</i>	
<p><i>Ariana</i></p> <p><i>Tel : 71770900</i></p> <p><i>Fax : 71770999</i></p> <p><i>E-mail : cropariana@gmail.com</i></p>	<p><i>Yosri GUIRAS</i></p> <p><i>Najla TOUINSI</i></p> <p><i>Emira KAOUECH</i></p> <p><i>Chamseddine GADHOUM</i></p> <p><i>Soumaya ABDELMOUMEN</i></p> <p><i>Skander CHAHLOUL</i></p> <p><i>Kalthoum TEMIME</i></p>	<p><i>Président</i></p> <p><i>Vice-Présidente</i></p> <p><i>Secrétaire Général</i></p> <p><i>Trésorier</i></p> <p><i>Assesseur</i></p> <p><i>Assesseur</i></p> <p><i>Assesseur</i></p>
<p><i>Centre</i></p> <p><i>Tel : 73214215</i></p> <p><i>Fax : 73214250</i></p> <p><i>E-mail : crop.centre@yahoo.fr</i></p>	<p><i>Mohamed HASSANI</i></p> <p><i>Nawel SAKKA</i></p> <p><i>Housseem BESBES</i></p> <p><i>Souad FANTAR</i></p> <p><i>Radhouene BOUDEN</i></p> <p><i>Samir MANSOUR</i></p> <p><i>Haïfa GUETTARI</i></p>	<p><i>Président</i></p> <p><i>Vice-Présidente</i></p> <p><i>Secrétaire Général</i></p> <p><i>Trésorière</i></p> <p><i>Assesseur</i></p> <p><i>Assesseur</i></p> <p><i>Assesseur</i></p>
<p><i>Sfax - Sidi Bouzid- Kasserine</i></p> <p><i>Tel/Fax : 74619050</i></p> <p><i>E-mail : cropsfax@gmail.com</i></p>	<p><i>Adel AFFES</i></p> <p><i>Mahdi JARDAK</i></p> <p><i>Olfa SELLAMI</i></p> <p><i>Rafik BEN CHEHIDA</i></p> <p><i>Souhaïla BEN AMAR</i></p> <p><i>Sana TURKI</i></p> <p><i>Abdelhamid KHLIFI</i></p>	<p><i>Président</i></p> <p><i>Vice-Président</i></p> <p><i>Secrétaire Général</i></p> <p><i>Trésorier</i></p> <p><i>Assesseur</i></p> <p><i>Assesseur</i></p> <p><i>Assesseur</i></p>

<i>CROP</i>	<i>Membres élus</i>	
<i>Sud</i> <i>Tel : 75297303</i> <i>Fax : 75297622</i> <i>E-mail :</i> <i>cropsud@topnet.tn</i>	<i>Hassen TLILI</i> <i>Taieb CHAHBANI</i> <i>Ines BARDI</i> <i>Rafika KILANI</i> <i>Mongi SATOURI</i> <i>Moncef KADACHI</i> <i>Majid BOUSRIH</i>	<i>Président</i> <i>Vice-Président</i> <i>Secrétaire Général</i> <i>Trésorier</i> <i>Assesseur</i> <i>Assesseur</i> <i>Assesseur</i>
<i>Nord-Ouest</i> <i>Tel : 78 457 304</i> <i>Fax : 78441300</i> <i>E-mail :</i> <i>cropbeja@yahoo.fr</i>	<i>Kaies CHERNI</i> <i>Karim HANNACHI</i> <i>Fares BEN KOUSSA</i> <i>Yamen MZAI</i> <i>Med Amine SAIDI</i> <i>Hana HMAIDI</i> <i>Haykel SEDIRI</i>	<i>Président</i> <i>Vice-Président</i> <i>Secrétaire Général</i> <i>Trésorier</i> <i>Assesseur</i> <i>Assesseur</i> <i>Assesseur</i>

Le Conseil National tient à remercier tous les membres des bureaux sortants pour leur travail et leur dévouement pour la profession et à féliciter les consœurs et les confrères élus et leur souhaite toute la réussite dans l'accomplissement de leurs missions ordinaires.

Le Conseil de l'Ordre saisit cette occasion pour remercier tous les candidats qui se sont présentés ainsi que tous les pharmaciens qui se sont mobilisés pour voter et qui ont participé activement à ces élections.

Conseil de discipline

Le Conseil National réuni le 22 mars 2018 en conseil de discipline a traité les dossiers disciplinaires résumés dans le tableau ci-dessous :

	<i>Traduction sur décision du</i>	<i>Motifs</i>	<i>Sanction</i>
Dossier 1 : Officinal	Ministre de la Santé	<p>-Non respect des articles 76, 79 et 80 de la loi 69-54 du 26 juillet 1969 portant réglementation des substances vénéneuses : non respect de la réglementation en vigueur pour la dispensation des stupéfiants.</p> <p>-Non respect de l'article 15 du code de déontologie pharmaceutique (décret 75-835 du 14 novembre 1975).</p>	Fermeture provisoire pour une durée de sept jours
Dossier 2 : Officinal	Ministre de la Santé	<p>-Non respect de l'article 13 de la loi 73-55 organisant les professions pharmaceutiques : absence du pharmacien de son officine et pas de réponse aux convocations de l'inspecteur régional.</p> <p>-Non respect de l'article 15 de la loi 69-54 du 26 juillet 1969 portant réglementation des substances vénéneuses : transcription irrégulière sur l'ordonnancier.</p> <p>-Absence de traçabilité de la chaîne de froid pour les médicaments thermolabiles.</p> <p>-Dispensation des médicaments tableaux sans ordonnance.</p> <p>-Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 27 juillet 1974 fixant les conditions dans lesquelles est autorisée la pratique des injections par les pharmaciens ou leurs préparateurs : Transcription irrégulière sur le registre des injections.</p>	Blâme
Dossier 3 : Officinal	Ministre de la Santé	-Non respect de la loi 69-54 du 26 juillet 1969 portant réglementation des substances vénéneuses.	Non lieu.

Réunion Mixte du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens et du Conseil National de l'Ordre des Médecins

Cette réunion mixte s'est tenue le 15 mars 2018 à la Maison du Médecin et a porté sur les sujets suivants :

- L'examen des dossiers litigieux médecins-pharmaciens.*
- La mise à jour de l'ordonnance à souches pour les stupéfiants.*
- L'écriture illisible de certains médecins.*
- La réactivation du Comité Mixte de Biologie Médicale.*
- L'uniformisation et harmonisation de la formation académique des médecins et des pharmaciens biologistes.*
- La révision périodique de la nomenclature des analyses de biologie médicale.*
- L'instauration d'une révision périodique de la valeur du B (tous les 3 ans).*
- L'instauration d'un code commun de déontologie sur la base de la révision de la loi 2002-54 relative aux laboratoires d'analyses médicales.*
- La réglementation régissant la procréation médicalement assistée (PMA).*

Relation Conseil National de l'Ordre - Ministère de la Santé

❖ Participation aux travaux des différentes commissions du Ministère de la Santé

✓ Le Conseil National en tant que membre du comité technique des spécialités pharmaceutiques chargé de l'octroi des Autorisations de Mise sur le Marché des médicaments a pris part aux réunions suivantes du dit comité :

Deux réunions qui se sont tenues au mois de mars les 7 et 14 mars 2018 et deux réunions qui se sont tenues au mois d'avril les 4 et 18 avril 2018 au siège de la Direction de la Pharmacie et du Médicament.

✓ *Le Conseil National, en tant que membre de la commission des achats de médicaments pour le secteur hospitalier 2019, a participé à une réunion qui s'est tenue le 16 mars 2018.*

Participation du Conseil National aux Manifestations Nationales

✓ *Le Conseil National a participé au séminaire national de l'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricole le 26 avril 2018 à hôtel El Mechtel - Tunis.*

Le thème de ce séminaire qui a été consacré aux plantes aromatiques et médicinales : un vivier pour la création de valeur et d'emplois décents.

✓ *Le Conseil National a assisté à la conférence des assises de la mer organisée par l'Institut tunisien des études stratégiques le 13 mars 2018.*

Participation du Conseil National aux Manifestations Internationales

❖ *Séminaire de la Conférence Internationale des Ordres de Pharmaciens Francophones (CIOPF) à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)*

En coordination avec la présidente de la CIOPF, une rencontre d'échange a eu lieu entre des membres de la CIOPF et des représentants de l'OMS.

Le Président du Conseil National en tant que membre de la CIOPF a participé au séminaire de la CIOPF à l'OMS les 5 et 6 avril 2018 à Genève.

Les thèmes débattus ont concerné les sujets suivants :

- Les stratégies et les priorités de l'OMS pour les médicaments et priorités de santé.*
- Le rôle du secteur privé dans les politiques de l'OMS en matière d'accès au médicament.*
- Les médicaments contrefaits.*
- Le fond mondial et les politiques pour améliorer l'accès aux médicaments.*
- Le rôle de la médecine traditionnelle et de la psychothérapie dans les systèmes de santé.*

- *Le développement et la mise en œuvre des politiques pharmaceutiques en Afrique et les pistes d'actions communes pour une collaboration entre l'OMS et la CIOPF.*

Relation Conseil National de l'Ordre - Faculté de Pharmacie de Monastir

A l'initiative du club santé de Tunisie, en partenariat avec la faculté de pharmacie de Monastir et sous le patronage de Messieurs les ministres de l'enseignement supérieur et de la santé, a eu lieu le 9 mars 2018 à la Faculté de Pharmacie de Monastir une journée dédiée aux nouveaux métiers du pharmacien.

Cette journée était appuyée par l'ambassade de France et avait pour objectif de mettre l'accent sur les nouvelles perspectives offertes aux jeunes diplômés de la faculté de pharmacie de Monastir et ce via un échange d'expériences France-Tunisie.

Cette journée s'est articulée autour d'ateliers portant sur les transitions du monde académique vers le monde professionnel et des tables rondes mettant en avant les perspectives futures du pharmacien tunisien.

Agenda professionnel

✓ L'Assemblée générale du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens de Tunisie aura lieu le samedi 30 juin 2018 à l'espace Arena Les Berges du Lac.

❖ Erratum

Notre consœur Najoua AMMAR a formulé une demande de création d'officine à Ksar Helal et non une demande de transfert.

Prérogatives des Conseils Régionaux

Décret n°91-271 du 11 février 1991 relatif aux conseils régionaux de l'ordre des pharmaciens

Article 2 - Le conseil régional exerce dans le cadre de sa compétence territoriale et sous le contrôle du conseil national des attributions suivantes :

- 1) Il veille au maintien des principes de moralité, de probité et de dévouement indispensables à l'exercice de la profession de pharmacien et au respect par tous ses membres des devoirs professionnels et du code de déontologie.
- 2) Il assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession.
- 3) Il représente et défend les intérêts moraux des pharmaciens.
- 4) Il fait respecter les prix, décèle et signale les contrevenants au conseil national.
- 5) Il donne son avis au conseil national sur les créations d'officines, de sociétés pharmaceutiques, de laboratoires de biologie médicale et d'une manière générale sur toute question intéressant les activités pharmaceutiques dans sa circonscription territoriale.
- 6) Il détient le tableau de l'ordre des pharmaciens que lui communique régulièrement le conseil national.
- 7) Il perçoit annuellement la quote part des cotisations des pharmaciens que lui détermine et lui verse le conseil national.

D'une manière générale, le conseil régional veille à l'exécution des décisions, des règlements établis et des instructions du conseil national.

Le conseil régional n'a pas de pouvoir disciplinaire. Au cas où des plaintes sont portées devant lui, il les transmet au conseil national, avec son avis motivé.

Article 3 - Les décisions du conseil régional sont susceptibles de recours devant le conseil national.

Article 4 – Les conseils régionaux se composent de sept membres dont au moins un par gouvernorat, élus par l'ensemble des pharmaciens inscrits au tableau de l'ordre et relevant de la circonscription territoriale de chaque conseil régional.

Nouvelle adresse provisoire du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

Suite à l'avancement des travaux d'extension de la maison du pharmacien le Conseil National s'est trouvé dans l'obligation de déménager provisoirement dans un nouveau local dont l'adresse est la suivante : 4, Rue Moussa Ibn Noussaïer 1082 Tunis Mahrajene.



Rue Moussa Ibn Noussair

Tunis · 🚗 10 min

NB : *Les confrères désireux de recevoir par e-mail la newsletter sont priés de s'inscrire sur le site du CNOPT : www.cnopt.tn.*